

lies pour ce paiement qui doit être fait à Londres dans quelques jours. Le 4 mai l'Angleterre a fait évacuer Corinto à l'immense satisfaction des habitants qui se trouvaient placés sous la loi martiale. L'occupation a duré huit jours, du 27 avril au 4 mai inclusivement.

.

* * **Accroissement.**—C'en est fait. L'esprit nouveau, qui commençait (légèrement il est vrai) à faire sentir sa douce influence en France, n'existe plus, du moins dans les hautes sphères officielles. L'esprit de la persécution, soufflé par les loges, a reparu. Sous cette influence infernale les chambres françaises, foulant aux pieds toutes les notions du droit et de la justice, ont voté une loi qui est la consécration du vol le plus odieux et de la spoliation la plus indigne qui se puissent imaginer. Il s'agit du droit d'accroissement que l'on a encore accru démesurément (1) et qui, dans un temps extrêmement court, sera la ruine complète de toutes les congrégations religieuses. Non contents de faire payer les taxes aux religieux comme aux autres citoyens, en vertu du principe de l'égalité devant l'impôt, les législateurs leur imposent encore des charges énormes qu'ils sont dans l'impossibilité absolue de supporter. Et c'est en vertu du droit du plus fort et en obéissance aux décrets sataniques de la franc-maçonnerie qu'ils en agissent ainsi.

L'épiscopat français et les députés et sénateurs catholiques ont fait leur devoir avec un zèle et une énergie dignes des plus grands éloges, mais leurs efforts patriotiques ont été inutiles. La secte l'a emporté encore une fois.

C'est le jour même où l'Eglise rappelle plus spécialement à la mémoire des fidèles la mort du Christ, le plus grand des persécutés, que l'infâme loi de persécution a été votée définitivement au Sénat. Et, coïncidence inouïe, l'infamie a été consommée à l'heure même où, il y a plus de dix-huit siècles, Notre-Seigneur Jésus-Christ rendait le dernier soupir sur le Calvaire. C'est ce qui a été rappelé, d'une manière saisissante par M. Halgan, l'un des sénateurs de la Vendée, au moment où le résultat du scrutin a été proclamé (2) au sénat. "MESSIEURS," dit le sénateur en s'adressant à ses collègues, "C'EST LE JOUR ET L'HEURE OU LE JUSTE A SUCCOMBÉ. "IL EST TROIS HEURES, ET NOUS SOMMES LE VENDREDI SAINT."

La manière dont M. Ribot, le premier ministre, a fait passer, par sa majorité servile, la nouvelle loi d'accroissement ou d'abonnement, a été tellement indigne que la Croix (3) lui a décoché l'épithète de *Ponce*, le nommant avec une spirituelle ironie *Ponce Ribot*. Elle établit ainsi un parallèle avec Pilate, cet autre *Ponce* qui condamna Notre-Seigneur Jésus-Christ. On dit que le ridicule tue vite en France. S'il en est ainsi, il faut espérer que M. Ribot,

(1) On donne au nouvel impôt le nom de *taxe d'abonnement*.

(2) Voici ce résultat. Pour la loi 183; contre la loi 73; majorité 110.

(3) De Paris.